

ARRETE ET AVIS PUBLICATION CONSTATANT VACANCE IMMEUBLE



Vu la situation des parcelles B 346-349 servant d'exutoire des eaux pluviales,

Considérant que pour les motifs suivants : *entretien de cet exutoire pour la bonne évacuation des eaux pluviales* il y a lieu d'engager la procédure d'attribution à la commune des immeubles sans maître.

[Télécharger le fichier «99_AR-031-213100894-20240919-2024_09_20-AR-1-1_1.pdf» \(79.2 Ko\)](#)

[Télécharger le fichier «AVIS PUBLICATION CONSTATANT VACANCE IMMEUBLE.pdf» \(51.9 Ko\)](#)